

## Palais Granvelle - Convention avec l'Université pour une étude historique

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** Le remarquable travail de restauration du Palais Granvelle, mené par Pascal PRUNET, architecte en Chef des Monuments Historiques, depuis quelques années, a été accompagné de recherches archéologiques portant non seulement sur les fondations mais également sur les murs des différents niveaux.

Une relecture de la construction a aussi été engagée, qui, à terme, après la deuxième tranche, devrait permettre de publier une histoire renouvelée de l'édifice.

Il conviendrait de compléter ce travail de terrain par une remise à plat des recherches d'archives.

En effet, le Palais Granvelle a fait l'objet, au cours du XX<sup>ème</sup> Siècle, de recherches historiques nombreuses, mais trop souvent limitées aux sources d'archives locales.

Dans un premier temps, un bilan de ces travaux pourrait être dressé, ainsi qu'un plan d'exploration des archives à l'étranger. Comme chacun sait, les membres de la famille Granvelle étaient des personnages politiques de dimension européenne, et la construction du palais peut avoir donné lieu à des documents déposés dans certaines villes européennes (Bruxelles, Madrid, Vienne).

Pour cette première étape, une convention de recherche pour une valeur de 1 525 € serait passée avec l'Université de Franche-Comté. La dépense sera imputée au chapitre 90.322/2031.86021.52000 après virement des crédits du chapitre 90.322/2313.86021.52000 de l'exercice courant.

Le Conseil Municipal est appelé à en décider et à autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Culturelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 12 juin 2002.*